Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260306-DCM406032026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES SÉANCE DU 6 MARS 2026

Le six mars deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe » après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire - Madame HUMBERT Claudine, première adjointe - Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Monsieur JACQUES Nicolas - Madame DURAND Marina - Monsieur MARTIN Philippe - Madame COQUELIN Lynda - Madame PRÉVOST Sabrina - Monsieur FERRON Freddy - Membres du conseil municipal

Etait absent :

Date de la convocation : 24 février 2026
Secrétaire de séance : Madame COQUELIN Lynda

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 janvier 2026
Le procès-verbal de la séance du 5 janvier 2026 est adopté par 9 voix

ORDRE DU JOUR

1° - Convention ADS entre la Commune de Taillis et la Commune de Montreuil des Landes
2° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – lot n°8 – isolation intérieure
3° - Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille-Et-Vilaine
4° - Demande de subvention pour un séjour scolaire
5° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour la question relative à la convention de participation financière pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Châtillon en Vendelais.
Par 9 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire aux fins demandées.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260306-DCM406032026-DE

4° - Demande de subvention pour un séjour scolaire
Collège Sainte Marie de Fougères

Un élève, domicilié à Montreuil des Landes, va participer à un séjour scolaire en Espagne du 3 au 8 mai 2026, c'est pourquoi, Monsieur le Directeur du Collège Sainte Marie de Fougères sollicite une subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 9 voix :

- de ne pas verser de subvention

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 10 mars 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

La secrétaire de séance,

Lynda Coquelin